

# Objectif Sud

Bulletin de l'Union SUD Crédit Agricole

## Sommaire

Page 1 :	Edito
Page 2 :	Elections Normandes
Page 3 :	Grève en Atlantique Vendée
Page 4 :	et en CMDS
Page 5 :	En Aquitaine également
Page 6 :	CASA intervention en CE
Page 7 :	AGECIF
Page 8 :	Négociations nationales
Page 10 :	Un tract
Page 11 :	Discriminations
Page 12 :	Délocalisés
Page 13 :	Solidaires
Page 14 :	Journées intersyndicales sur le droit des femmes
Page 18 :	Calendrier militant
Page 19 :	La Crise Bancaire
Page 21 :	Interview JM Harribey
Page 22 :	Tarzoan
Page 23 :	Pétition
Page 24 :	Communiqué

### Union SUD Crédit Agricole

144, boulevard de la Villette  
75019 PARIS

Tel : 06.10.89.72.88

Email : sudcam@free.fr  
objectifsud@libertysurf.fr

site : <http://sudcam.com/>

N° 70  
Avril 2008

Union  
syndicale  
**Solidaires**

[www.solidaires.org](http://www.solidaires.org)

## Ça grogne au Crédit Agricole !

Situation inédite : cela fait deux ans qu'il n'y a pas d'accord salarial national au Crédit Agricole. En 2007 la FNCA applique unilatéralement une prime de 21% (325 € minimum) et 10% en 2008.

Le salaire, lui, n'augmentera que de 1,8% pour la partie Emploi et 0,75% pour la partie Individuelle. Au total, et à partir de juillet prochain seulement, c'est donc une augmentation de 1,32% de notre salaire pour faire face à une hausse des prix de 2,6%.

Les REC, qui représentent 14% du salaire, font l'objet de négociations et, dans de nombreuses Caisses Régionales, sont rejetées par les syndicats.

A cette situation de pouvoir d'achat déjà fortement dégradé, s'ajoute une hausse des prix qui s'accélère encore sur l'alimentaire, l'énergie et les transports.

Les conditions de travail ne s'améliorent pas non plus : le manque de reconnaissance et de considération, la pression commerciale et le management qui l'accompagne, des procédures de travail de plus en plus lourdes dans un environnement toujours plus complexe et réglementaire. Le raz le bol est général et s'ex-



prime déjà dans certaines Caisses Régionales.

### ● Charente Maritime Deux Sèvres :

500 salariés ont déjà fait trois jours de grève pour une amélioration des conditions de travail, une hausse des salaires et le versement REC à 100%.

Devant le refus de la direction le prochain rendez vous est fixé au 24 Avril.

### ● Atlantique Vendée :

Après une grève le 11 mars suivie par 1 000 salariés, ils ont obtenu, la suppression des objectifs individuels, le retrait des tableaux de bord spécifiques de suivi individuel, une prime exceptionnelle de 950K€ répartie selon les trois classes d'emploi (écart 1 à 1 ½), la revalorisation de 1% des assiettes REC et le retrait du bonus REC individuel.

L'attente d'un nouveau DG a sans doute permis ces déblocages pour éviter un conflit qui menaçait de

se durcir.

● **Alsace Vosges :**

400 salariés réunis en AG ont voté une grève le 13 mars à cause d'effectifs insuffisants, de la pression continue, de rémunérations trop basses et du manque de considération.

● **Centre Loire** s'est aussi mobilisée pour les salaires et les conditions de travail ainsi que pour dénoncer un accord REC rejeté par les syndicats.

● **Centre Ouest** proteste contre une REC figée en euros et sans aucune indexation. Les élus

observent une grève des instances.

● **Aquitaine :**

Après une grève de 1 000 personnes (50% des CDI) le 3 Avril, les négociations ont duré deux jours pleins et les grévistes ont obtenu le retrait de nouveaux horaires ainsi que du malus d'une nouvelle REC Bonus et quelques ajustements sur les objectifs. Un blocage total concernant les salaires doit entraîner une nouvelle grève.

● **Charente Périgord** : de dernière minute, nous apprenons qu'une grève est programmée

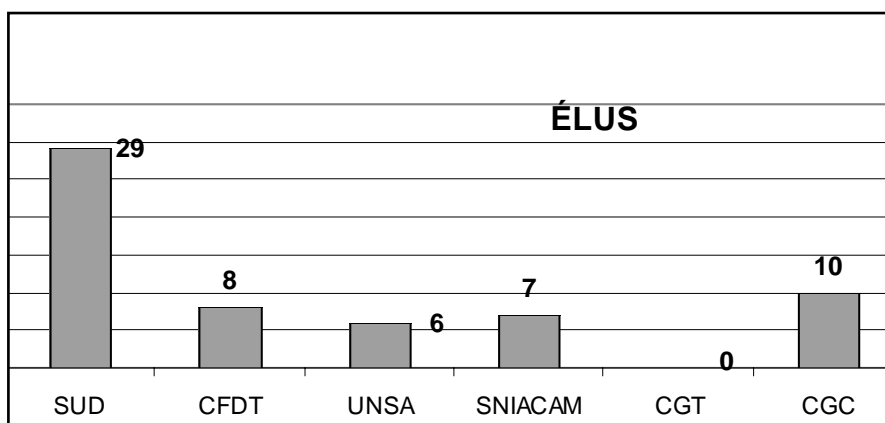
pour le 24 avril après midi avec deux points de rassemblement à Bergerac et Soyaux.

Ces mobilisations sont lancées. Une observation des résultats se fait au fur et à mesure des négociations. Ces mouvements ne demandent qu'à repartir, qu'à s'élargir. Une mobilisation massive, coordonnée, l'engagement de tous, permettraient que la situation soit améliorée dans les domaines les plus urgents, les plus criants : les conditions de travail et les salaires ■

## Élections Professionnelles

# Crédit Agricole Normandie

Mars 2008	SUD	CFDT	UNSA	SNIACAM	CGT	CGC
	Tit	Tit	Tit	Tit	Tit	Tit
CE	11	4	2	3	0	4
DP	12	4	4	4	0	6
Discipline	4					
CCPMA	2					
Total	29	8	6	7	0	10



## Globalement c'est bon !

Baisse dans la Manche mais progression dans l'Orne et surtout le Calvados.

En CE titulaires : **6 SUD**, 2 CFDT, 2 CGC, 1 SNIACAM et 1 UNSA

EN CE suppléants : **5 SUD**, 2 CFDT, 2 CGC, 2 SNIACAM et 1 UNSA

On loupe le poste en cadres pour 4 voix et on perd un poste en TAU pour 2 voix.

La preuve que chaque voix compte ! Avant, nous avions 6 postes sur 13, maintenant c'est 6 sur 12... donc on peut conclure que c'est positif...

En DP titulaires : **6 SUD**, 3 CGC, 2 CFDT, 2 UNSA et 2 SNIACAM

La même chose en suppléants.

On devrait avoir tous les postes en conseil de discipline et CCPMA...

# Fin de conflit (pour l'instant) en Atlantique Vendée !

Après 3 séances de sur place depuis l'assemblée générale des salariés du 11 mars, sans doute dans l'attente de l'arrivée de Mr CHERAMY, notre nouveau Directeur général, la négociation s'est accélérée cette semaine : 3 heures de discussion constructive mercredi soir, une reprise de 3 heures avec suspensions pour validation des uns et des autres vendredi matin ont permis d'aboutir à un protocole de fin de conflit en cours de rédaction.

Nous avons obtenu :

- ♦ **Retrait des tableaux de bord spécifiques contenant un suivi individuel** ou nécessitant une saisie manuelle.
- ♦ **Retrait des objectifs et suivis individuels pour les AC** dans l'attente des négociations sur les conditions de travail.
- ♦ **Suspension des repères d'activité** (nombres d'entretiens repères par semaine selon métiers) en vue de leur adaptation (chantier Distribution en cours).
- ♦ **L'entretien hebdomadaire individuel** devient un échange individuel rythmé en fonction du profil et des besoins de chaque collaborateur. **Le sens et la finalité de ces échanges seront bâtis autour du "comment" plutôt que du "combien"**. Pour les AC une alternance des échanges individuels et collectifs est préconisée.
- ♦ **Ateliers de la Relation client** : la Direction s'engage à faire un bilan approfondi à l'issue des tests et à le partager avec le CE. Un regard particulier sera porté sur la pertinence de la périodicité en fonction des métiers et la pertinence de cette formation en fonction du profil des collaborateurs.
- ♦ **Une prime exceptionnelle de 950 k€** répartie selon les 3 classes d'emploi (écart de 1 à 1.5).
- ♦ **La Direction retire le Bonus REC individuel pour 2008** et remet en place le principe des primes exceptionnelles. De surcroît, la Direction propose de **revaloriser les assiettes de REC de 1 %** (ce qui correspond à ce que nous avons perdu par rapport aux autres années lors de la revalorisation qui n'avait été que de 1 % pour dégager une enveloppe pour le Bonus REC individuel).

**Un rude coup pour le G14** (qui a dû avaler son parapluie, c'est de saison)

Esprit très constructif qui nous a permis de faire des avancées de part et d'autres...Souci de faire bonne impression lors de son arrivée et de ne pas s'enliser dans un conflit qui menaçait de se durcir ? Sans doute...mais peut-être, soyons optimistes, une autre façon d'envisager le dialogue social !...

Nous en reparlerons lors de notre rencontre syndicale et nous verrons à l'usage des négociations sur les conditions de travail (entre autres) qui doivent démarrer ■

*Ont participé à ce numéro 70 d'Objectif SUD : Aline BRUNET (Aquitaine Gironde), Cécile CORNU (Atlantique Vendée), Patrick CROSNIER (Lorraine), Jean-Louis DANFLOUS (Aquitaine Gironde), Marie ÉDIN (Charente Maritime Deux Sèvres), Jean-Pierre FILLANCQ (Aquitaine Gironde), Richard GÉRAUD (Aquitaine Gironde), Denis MARION (Normandie), Valérie NOUAILHAS (Aquitaine Gironde), Stéphane SERSANTE (Languedoc), sans oublier l'équipe technique de BORDEAUX ■*

# En Intersyndicale SUD CFDT FO CGT

- 28/02/2008 à 14 h à Niort, notre 1<sup>er</sup> grand RDV a réuni environ 500 agents (sur 1650 agents, 1000 réseau et 600 sièges Niort et Saintes).  
Les collègues sont très mobilisés en particulier au réseau et sur la plate-forme téléphonique.  
En face, la DG a fait fermer les portes de la CR et des vigiles mandatés filtrent l'entrée avec zèle...  
Un cahier de revendication en 3 parties en est tiré et reste notre fil rouge pour la suite des actions.
- 29/02/2008, à 14h Niort, l'intersyndicale rencontre la DG pour exposer les revendications du personnel.  
La DG demande 2 semaines pour travailler, nous restons fermes sur notre demande de réponse sous 1 semaine au regard de la souffrance endurée et exprimée par le personnel.  
L'AG fixe le prochain RDV au 14 mars.
- 07/03/2008 de 14 à 17h, Niort. La DG expose une litanie d'environ 15 mesures pour « améliorer les conditions d'exercice du métier ».  
Rien sur l'emploi : « déjà on ne licencie pas » et rien sur les rémunérations se conformer aux négos FNCA).
- 14/03/2008 à 9h30 Niort, nouvelle AG d'environ 500 agents.  
A remarquer, de nouveaux collègues non présents aux 1<sup>er</sup> RDV nous rejoignent, dégoûtés par une campagne de désinformation menée par la DG et relayée à grand coup de briefing et autres "messes" par une grande partie de l'encadrement tristement aux ordres de la DG.  
Une rencontre DG/intersyndicale de 2h30 n'apporte rien de plus.  
Une occupation éclair du carrefour à la sortie de la CR de Niort suffit à faire dépêcher sur place police et presse locales.  
L'AG fixe le prochain RDV au 25 mars.
- 25/03/2008 à 9h30 Niort, le personnel (environ 300 personnes en grève, non comptés les collègues restés chez eux en ce lendemain de lundi de Pâques)  
Maintient la pression pour faire sortir la DG de sa réserve et de son refus d'ouvrir des négos sur le cahier de revendications en terme d'emplois et salaires.  
La DG se voit contrainte à "recruter" aux sièges des non grévistes pour les dépêcher en agences et à la plate-forme téléphonique.  
Une entrevue est faite avec la DG et une partie du personnel entrant dans la CR, la DG s'évapore, à grand renfort de dédain envers le personnel et envers les Délégués.  
L'après midi s'en suit une visite méthodique des 4 agences du Niortais en cortège, bien escorté par des forces de l'ordre locales. A chaque étape, notre direction court au devant de nous pour empêcher toute intrusion en agence avec huissier pour témoin.  
L'AG tient bon, l'intersyndicale aussi.

Le 22 avril verra la 2<sup>ème</sup> commission mensuelle de suivi de grève que la DG a mis en place jusque fin 06/2008 pour présenter l'avancement de ses quelques mesures.

**L'AG fixe donc le prochain RDV au 24 avril ■**



# Aquitaine

1000 salariés (50% des CDI) ont fait grève et manifesté le 3 avril à l'appel de tous les syndicats, CFDT-CGT-FO-UNSA et SUD (à l'exception de la CGC), sur des revendications que tous les salariés du Crédit Agricole peuvent partager :

- Conditions de travail,
- Pression commerciale,
- Salaires qui ne permettent pas de maintenir le pouvoir d'achat.

**Le cahier de revendications était élaboré par les grévistes réunis en AG sur les trois sites :**

- Amélioration des conditions de travail et des procédures,
- Stop à la pression commerciale,
- Prime de 1 200 € pour compenser la perte de l'Intéressement Participation,
- + 200 € mensuels nets,
- **NON** aux nouveaux horaires,
- **NON** à la nouvelle REC Bonus Malus.

Les négociations ont duré deux jours pleins, avec un caractère spécifique puisque notre directeur, Monsieur Château, est aussi celui qui dirige la délégation nationale de négociation pour la FNCA.

Si la direction retirait ses horaires et sa nouvelle REC Bonus Malus, elle ne cérait rien sur les salaires.

Une première AG organisée sur le département du Lot & Garonne analysait que les avancées étaient insuffisantes. Les salariés se prononçaient pour la reconduction du mouvement.

La consultation des autres départements était organisée par tract. Même résultat : les salariés estimaient que la reprise de la grève était inévitable devant le peu de résultats obtenus.

Un bon travail de relations avec la presse a permis une couverture médiatique de qualité dans les journaux, les radios et même à la télé ■



## Appel de fonds de CASA

Nous reproduisons, ci-dessous, la déclaration faite par les élus SUD au Comité d'Entreprise de la Caisse Régionale du Languedoc.

### MOTIVATION SUR L'AVIS PARTICIPATION DE LA CRCA DU LANGUEDOC AU FINANCEMENT DES BESOINS EN FONDS PROPRES DE CASA FÉVRIER 2008

Il y a quinze jours, vous nous avez présenté un dossier pour avis ce jour. Ce dossier, vous avez mis trois ans pour le bâtir. Et vous nous demandez d'analyser ce dossier en si peu de temps avec tous les impacts que cela peut donner. Comme nous l'avons dit à la dernière séance. Pourquoi autant de précipitation ? Ou alors, puisque vous connaissiez la problématique depuis trois ans pourquoi avez-vous attendu pour nous donner des informations ?

Nous avons évoqué un problème de gérance lorsque nous avons abordé le dossier des subprimes. Nous pouvons toujours nous poser la question. En effet, les ratios de Crédit Agricole SA se sont détériorés suite aux différentes acquisitions, les résultats 2007 sont en dessous des attentes.

Cela concerne 148 millions d'euros, c'est un an de résultat ! Les Caisses Régionales sont à nouveau sollicitées pour faire face aux besoins de CASA

Ce mécanisme donne plus de marge de manoeuvre à CASA pour son développement. Beaucoup trop de questions restent en suspens :

Ce projet ne relance t-il pas la polémique des analyses concernant la détention des Caisses Régionales par CASA ? A plus ou moins long terme, n'y a-t-il pas un risque pour les CR de voir CASA prendre plus de 50% du capital de chaque CR ?

A quand le prochain appel de fonds pour financer les opérations de croissance externe à venir ou aux pertes de CALYON ?

Est-ce que les CR ne supportent pas une partie du risque détenue par CASA ? Quelle sera la valeur

nominale des actions de préférence ?

Quelle sera la liquidité du titre ?

Quel financement si le marché refuse les actions de préférence ? Impact par CR ? Quelles seront les répercussions sur la stratégie politique et financière de la CR ? Toutes les CR ont-elles les moyens ? Ne va-t-on pas aller vers de nouveaux rapprochements ? Une dépendance de plus en plus grande aux résultats de CASA avons-nous un chiffre ?

Le montant du Tiers 2 dépend de plus en plus du montant des plus values CASA, n'y a-t-il pas des limites ?

Quels impacts en terme de RSP ?

Y aura-t-il un argumentaire pour le Réseau si cela sort dans la presse ? Une formation sera-t-elle mise en place ? Quelle sera la charge de travail supplémentaire pour les salariés ?

Notre organisation syndicale s'est déterminée contre la cotation en bourse de CASA en 2001. Pour nous c'était l'abandon du mutualisme qui est la valeur fondamentale sur laquelle s'est basée notre entreprise.

Nous regrettons que les dirigeants de notre CR ne soient pas aussi généreux avec les salaires des employés.

La répétition des sollicitations financières de CASA vis-à-vis des CR constituent des faits de nature à affecter de manière préoccupante la situation économique de notre CR. En conséquence, nous demandons aux élus du CE de voter un droit d'alerte ■

### Comité d'entreprise Européen

**Désignation de la représentation de SUD Crédit Agricole au comité d'entreprise européen.**

**Le conseil national de SUD CAM, en date du 12 février 2008 a désigné ses représentants :**

- **Titulaire : Jean-Louis GEORGET du Crédit Agricole de Touraine Poitou,**
- **Suppléant : Jean-Yves SALVAT du Crédit Agricole d'Alpes Provence**

# AGECIF CAMA...sans LCL (et les autres filiales non agricoles) du groupe

Lors du rachat de LCL, le groupe a décidé de rapatrier les contributions à la formation professionnelle que LCL versait à différents FONGECIF et en particulier, pour une grosse part le FONGECIF Ile de France, au même titre que nous avons rapatrié SOFINCO, FINAREF, etc....

Plusieurs FONGECIF ont décidé de contester cette décision arbitraire et ont porté l'affaire au tribunal.

Le TGI rend en première instance une décision en faveur du crédit Agricole le 2 mai 2006.

Quelques FONGECIF jettent l'éponge mais Ile de France et d'autres font appel du jugement.

La Cour d'appel de Paris en date du 20 décembre 2007 infirme la décision de première instance.

## Faut-il aller en cassation ?

- Le pourvoi en cassation n'est pas suspensif donc de toute façon, nous sommes tenus de rembourser les contributions au titre des exercices 2005/2006/2007 avec des intérêts légaux courants à compter de la date du rendu de l'arrêt.
- Il n'est pas sûr que La Cour de cassation interprète différemment l'accord instituant à titre dérogatoire la création de l'AGECIF CAMA en 1995.
- La réforme de la Formation professionnelle en cours remet en cause l'existence de l'AGECIF dans son périmètre actuel et sera achevée avant la cassation (18 à 24 mois).

## Impacts financiers :

- Le montant global (hors intérêts) à régler est estimé pour l'ensemble des filiales à 14 millions d'euros moins les engagements et réalisations de 8.6 millions soit un montant net de **7.4 millions d'euros**.

En attente du calcul définitif, en particulier certification des comptes 2007, un acompte de 2 millions d'euros correspondant aux contributions 2005 est versé au FONGECIF

La négociation avec le FONGECIF se passe bien ; le versement d'un acompte et le principe d'un règlement global a favorisé la négociation sur les inté-

rêts qui représentent quand même 116 k€

- Après règlement du contentieux, **la trésorerie de l'AGECIF (11 millions pour 2008 dont 8.5 millions estimés de contributions 2008) permet d'assurer les engagements pris sur l'ensemble des dispositifs d'accompagnement : CIF, BC, CAP projet, VAE même s'ils sont du même montant car les décaissements sont étalés sur plusieurs exercices (au moins 2) en fonction des dates de commission.**
- L'abandon des filiales représente pour l'avenir environ 3.5 millions d'euros de contributions en moins par an, pour des engagements en moyenne de moitié moins.

**Pour l'instant tous les dossiers devraient pour 2008 être honorés sans restriction.**

## Décision pour la Cassation :

De bons contacts et de bonnes relations pouvant aussi peser pour l'avenir de l'AGECIF CAMA dans le contexte de la réforme de la formation professionnelle, et les dernières informations sur la négociation en cours pour le règlement de la décision d'appel étant très positives, il a été décidé à l'unanimité des collèges employeurs et salariés au Conseil du 28 mars 2008 de ne pas se pourvoir en cassation même à titre conservatoire.

Une réflexion de fond est en cours pour mettre en avant les atouts de l'AGECIF CAMA afin d'assurer son avenir dans le contexte de la réforme en cours.

Nous vous en reparlerons dans un prochain Objectif SUD ■



# Le 18 mars 2008

Délégation SUD : Cécile Cornu, Christian Briaud, Denis Marion, Jean-Pierre Fillancq

Les sujets à l'ordre du jour sont :

1. Egalité Professionnelle H/F
2. Statuts (TAU et cadres)

En ouverture de séance, UNSA et FO demandent que soient renégociés les articles 38 et 39 concernant le départ en retraite. En effet les dispositions gouvernementales taxent les primes de départ, ce qui rend la mise à la retraite moins incitative pour les salariés et l'Entreprise. Ce point sera mis à l'ordre du jour de la prochaine négociation du 2 avril.

Avant d'aborder les points en discussion, la FNCA informe les syndicats des recommandations de la Halde qui juge discriminatoires les articles de la Convention Collective déterminant les avantages liés aux événements familiaux accordés aux couples mariés et dont sont privés les Pacsés. Ce point sera également traité le 2 avril.

## Egalité Professionnelle Hommes/Femmes

Il s'agissait de reconstruire un texte pour remplacer l'ancien accord de 2001, modifié en 2004, intégrant les dernières modifications législatives.

Nous sont présentées les données chiffrées afin de prendre en compte l'intérêt de la mixité, dans les phases de recrutement, de formation, de gestion de carrière, de gestion des absences, de temps partiel et de rémunération. Sur les chiffres 2006, on constate :

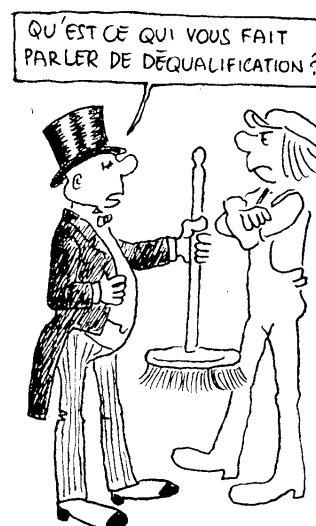
	Nombre	Femmes
Recrutement	4720	61%
Recrutement cadres	339	39%
Promotions	7415	54%
Accession au statut cadre	642	40%
Accession aux classes I et J	119	25%

Sur le rythme actuel, le pourcentage de femmes en classe I et J (les plus élevées) sera de 18% en 2014. Il est de 10,6% aujourd'hui. La FNCA propose de rééquilibrer en faveur des femmes la politique de recrutement et promotion en leur assurant 50% en niveau G (premier niveau cadre), 40% en H et I et 35% en J, afin d'atteindre 30% en I et J en 2014.

La FNCA admet aussi que l'écart de 5 à 6% entre femmes et hommes quant à leur participation à la formation professionnelle, est anormal.

Les syndicats ont avancé leurs revendications :

- Que des moyens suffisants soient donnés au niveau local, aux commissions égalité professionnelle et formation
- Les retards dans la carrière, pris à l'occasion du congé maternité doivent être compensés



- Les promotions sont trop souvent liées à des mobilités et les femmes en sont ainsi plus pénalisées
- Les constats d'inégalités ne sont pas associés à des mesures concrètes
- Les disparités constatées ne sont pas que l'héritage de l'histoire
- SUD ajoute sa satisfaction du retrait de l'ancien texte, qui tentait de faire passer l'idée que les écarts de salaire entre hommes et femmes ne seraient pas significatifs et regrette que les évolutions présentées ne soient pas le résultat d'une volonté des Directions, mais purement mécaniques. Enfin, nous avons insisté sur la reconnaissance du temps partiel et la nécessité pour la FNCA de réduire les écarts de rémunération avec des moyens financiers spécifiques.

Après une suspension de séance, la FNCA propose d'enrichir le dossier avec les données actualisées à 2007, ainsi qu'avec des études techniques et sociologiques externes. Concernant le retour après maternité, elle annonce des solutions innovantes ; quant au temps partiel, il sera traité avec la négociation des conditions de travail.

Les syndicats signataires de l'ancien texte donnent



leur accord pour une nouvelle prorogation de l'accord actuel afin d'arriver à une proposition satisfaisante. SUD rappelle que la loi obligeant à réduire les écarts, la FNCA doit s'engager financièrement sur des mesures chiffrées.

Deux réunions techniques sont fixées les 22 avril et 16 mai à 9h30.

### Statuts

La possibilité d'évolution dans un même métier en fonction de l'expertise, permet d'atteindre une position organisationnelle appartenant à une position de classification d'une classe supérieure :

- TAU pour des assistants en position 2, 3, 4
- Cadres pour des TAU en position 7, 8, 9

Le fait d'accéder à cette position d'une classe supérieure, vaut-il accession au statut de cette classe ?

La FNCA s'oppose à ce qu'il y ait une accession automatique au statut cadre pour les techniciens même avec expertise.

Par contre et contre toute attente, elle propose que la classe de technicien commence dès la classe 2.

Cette modification structurelle de la CCN entraîne différents impacts qu'il s'agit de mesurer et une note technique a été demandée à la FNCA pour préciser toutes les conséquences. Quelle reconnaissance pour la toute nouvelle position 5 et par ailleurs, qu'en sera-t-il des collèges électoraux ? Commission technique le 16 mai.

## Négociation Nationale suite,

Le 2 avril, en négociation, 3 points à l'ordre du jour :

1. L'accord sur l'article 38 et 39 permettait de mettre à la retraite les salariés avec une prime bonifiée de départ non fiscalisée. L'Etat, à fin 2007, a taxé cette prime de 25%. Certaines CR ont arrêté la mise en retraite, d'autres continuent et payent la taxe. La FNCA refuse d'obliger les CR à payer cette taxe. FO et UNSA veulent diminuer la prime bonifiée en faisant payer par les salariés la taxe de 50% prévue pour 2009. C'est vrai que le CA s'appauvrit... Réponse de la FNCA pour la prochaine fois...
2. Les conditions de travail : on doit traiter le volet organisation, planification et suivi de travail. Tout d'abord la FNCA refuse qu'on aborde les objectifs et les effectifs. Ensuite, elle est d'accord pour faire une enquête nationale dans toutes les CR sur

les conditions de travail. Il reste à définir le questionnaire, la méthodologie de collecte. Dans les CR, le CHSCT sera intégré dans le recensement des données. Une analyse et un diagnostic sera fait. Ensuite, on négociera...

Cela peut paraître long mais comme la FNCA ne veut pas croire SUD et CGT sur les mauvaises conditions de travail (et les grèves actuelles), c'est malheureusement un passage obligé.

3. PACS : la FNCA refuse d'appliquer les recommandations de la HALDE. Pas de prime et congés en cas de PACS... Elle attend que la loi change. Tollé des organisations syndicales. Le Président n'a pas aimé mes propos... Devant ce front uni, elle veut bien réfléchir jusqu'au 11 juin... soit un mois après le délai fixé par la HALDE ■

### Le monde est petit !

Pour défendre la représentativité des SUD et Solidaires une manifestation était organisée devant le siège du Medef (photo page 13). C'est un grand bâtiment, derrière des fourgons de police (ce jour là du moins). Adossée à ce grand bâtiment, toute petite, toute jolie, blottie comme près d'un grand frère, se trouve une agence du Crédit Agricole. On est partout !

Un autre jour, une autre fois, une réunion m'amenait dans le local SUD du Crédit Agricole d'Ile de France. Un bien grand bâtiment lui aussi, mais cette fois adossé à une demeure toute aussi grande, celle du ministère des finances. L'histoire ne dit pas si des couloirs secrets leur permettent de communiquer.

Encore un autre jour, une négociation nationale me conduit au siège de la FNCA - 48 rue de La Boétie. Encore une grande bâtisse. On la repère facilement, elle est juste en face d'une grande forteresse : le siège de l'UMP.

Toutes connivences entre ces institutions relèverait de la pure imagination d'un lecteur mal intentionné ■



# LE CRÉDIT AGRICOLE SE MARIE AVEC LES ANTI-PACS ?

La séance de négociation du 02 avril à Paris, qui traitait de l'évolution nécessaire de la convention collective du Crédit Agricole, faisant suite à la recommandation de la HALDE du 11 février 2008, a été l'occasion de vérifier les positions de chaque partie.

D'un côté, l'ensemble des organisations syndicales s'accordaient à définir une position commune qui tenait compte de la recommandation de la HALDE, favorisant l'égalité de traitement salariés mariés / pacsés concernant les primes et congés spéciaux.

De l'autre, à la surprise générale, la FNCA campait sur sa position rétrograde : pas d'égalité de traitement salariés mariés / pacsés concernant les congés spéciaux et la prime de mariage !

## **La FNCA se situerait-elle au dessus de la HALDE ?**

Pire, en séance, tout en faisant semblant de maintenir une porte entrouverte sur le sujet, la FNCA annonçait aux organisations syndicales qu'elle déciderait de sa position en juin, soit au-delà du délai de 3 mois recommandé par la HALDE !

## **La FNCA semble vouloir s'allier avec les anti-pacs !**

Il est vrai que le passé du Crédit Agricole plaide en ce sens : notre chère Christine BOUTIN, farouche opposante du PACS, de l'avortement, de l'euthanasie, qui se fit remarquer aussi en brandissant la Bible dans l'hémicycle pendant les débats sur le PACS, a travaillé plusieurs années au Crédit Agricole, au sein de la revue dossier familial jusqu'en 1986, quelques années plus tôt encore adjointe au chef de service du secrétariat général du Crédit Agricole !

Aussi, la position actuelle sur le PACS de la FNCA semble bien être dans cette ligne droite du passé : conservatrice, traditionaliste et catholique !

## **LA FNCA n'est pas homophobe, mais ses pratiques peuvent l'être !**

Les salariés homos du Crédit Agricole ne peuvent pas se marier en France, ils n'ont donc d'autres choix que de se pacser.

La récente décision du 1<sup>er</sup> avril 2008 de la Cour de Justice de la Communauté Européenne précise l'application de la Directive européenne 2000/78/CE « *Il ressort de l'article 3, paragraphes 1, sous c), et 3, de la Directive 2000/78 que cette dernière s'applique à toutes les personnes, tant pour le secteur public que pour le secteur privé, y compris les organismes publics, en ce qui concerne, notamment, les conditions de rémunération* ».

Or, la prime de mariage et congés spéciaux entrent bien dans ce périmètre, étant assimilés à la rémunération.

En conséquence, la FNCA n'est pas homophobe, mais pour SUD, ces pratiques sont discriminatoires et bien homophobes !

Aussi, la pratique de la FNCA ne nous semble pas politiquement correcte !

## **La position rétrograde sur le PACS : risque maximum en terme d'image pour le groupe Crédit Agricole SA !**

SUD l'avait clairement annoncé préalablement, il mettra sur la place publique ce dossier si les négociations n'aboutissent pas.

Pour SUD, il est temps que les couples pacsés salariés du Crédit Agricole, hétéros comme homos, puissent accéder à l'égalité de traitement !

Aussi, un collectif très large, regroupant syndicats progressistes, un grand nombre d'associations et organi-

sations civiles pro-pacs est en cours de constitution. L'objectif est clair : un communiqué de presse cosigné et traduit en plusieurs langues, diffusé mondialement, voire une pétition sur Internet sur la position rétrograde du groupe Crédit Agricole SA !

Le succès du PACS est grandissant : les français se pacent de plus en plus, années après années, les couples de sexes différents représentent maintenant plus de 90% des 102 000 pacs en 2007.

Aussi, pour SUD, la FNCA ne pourra se positionner longtemps contre le sens de l'histoire !

Par ailleurs, le PACS existant depuis 1999, que penseront les clients pacés du Crédit Agricole et leurs amis, leurs familles lorsqu'ils finiront par apprendre que certains systèmes d'information du Crédit Agricole ne reconnaissent toujours pas en 2008 leur situation de "pacé" mais bien celles de "marié" "célibataire" "veuve", etc. ?

Aussi, pour SUD, il est grand temps que le Crédit Agricole se mette à la page !

SUD appelle solennellement la FNCA et la Direction du groupe Crédit Agricole SA à revoir leurs positions, afin de mettre les pratiques sociales du Crédit Agricole en conformité avec le droit, d'appliquer une politique réelle de diversité et d'égalité des chances en conformité avec l'évolution de la société, et de toutes les composantes de notre entreprise, conformément à son approche en terme de développement durable clairement affichée !

## Envie de vous pacser avec SUD ?

**Vous voulez vous tenir informé ?**

**Vous voulez nous contacter ?**

 : 06 10 89 72 88

 : [www.sudcam.com](http://www.sudcam.com)

## Un quart des salariés discriminés

C'est le constat fait par la HALDE (la haute autorité de lutte contre les discriminations). En 2007 la moitié des 6222 réclamations déposées à la HALDE portaient sur le monde du travail.

La proportion monte à 31% parmi les salariés d'entreprises de plus de 5000 salariés, mais descend à 17% quand un accord ou un engagement en faveur de l'égalité est signé.

Les salariés du privé déclarent avoir été victime de discrimination en raison de leur sexe (21%) de leur nationalité (17%) leur âge (8%) leur physique (7%). Dans les grandes entreprises, 21% des salariés disent avoir été victime de discrimination en raison de leur appartenance à un syndicat ou au Comité d'entreprise.

Quelle que soit la taille de l'entreprise les salariés **interrogés** estiment que le plus souvent, c'est le fait de la direction de l'entreprise. 37% des salariés victimes et 55% des salariés témoins, désignent plutôt le supérieur hiérarchique direct.

38% des victimes choisissent le silence. 31% dans les grandes entreprises alertent les représentants du personnel, tandis que dans les petites entreprises 29% ont parlé de ce problème avec leur direction.

Louis SCHWEITZER président de la Halde indique qu'un accord interprofessionnel non contraignant

signé en 2006 entre le patronat et les syndicats tarde à déboucher sur des accords de branche et d'entreprises.

L'agence de notation VIGEO communique que la plupart des 562 entreprises en Europe passées au crible sur le sujet sont en dessous de la moyenne en matière de promotion de l'égalité.

L'idée de lancer en débat pour les salariés la possibilité de lancer des alertes comme le permet la pratique anglo saxonne du "whistleblowing" souvent assimilé à de la dénonciation fait son chemin, mais ce n'est pas dans la tradition française précise le président de la Halde.

Un sondage CSA tend à montrer qu'une majorité de salariés adhère au principe de lutte contre les discriminations estimant même que c'est l'affaire de tous dans l'entreprise mais préfère ne rien dire s'ils sont eux-mêmes victimes.

Au Crédit Agricole à quelle place sera-t-il placé au niveau européen et y aura-t-il un classement des Caisses régionales sur les discriminations, comme nos patrons de Caisses se plaisent à comparer la place de la Caisse régionale par rapport à la moyenne du groupe ■

# Informatique de proximité : Go Home

Le service Maintenance Informatique de la CR d'Aquitaine a été supprimé. Cela touchait 26 personnes réparties sur les 3 départements.

La Direction a choisi le service minimum pour la consultation du CE. Un mini dossier d'information au CE du 31 janvier dernier, pour un avis le 21 février. Tous les syndicats refusent de se prononcer, demandent des explications et une expertise. Une tonne de documents arrive alors. Au CE suivant, le 27 mars, nous demandons à nouveau le report de l'avis, pour affiner encore le dossier, mieux comprendre les raisons, les dessous de cette traitance vers Somaintel, une filiale du Crédit Agricole.

Peine perdue : la CGC « *a pris ses responsabilités* » dit-elle et a voté contre le projet. Un avis est donc

rendu et tout peut être mis en œuvre illico.

Des questions restent posées : certes des propositions de postes sont faites à chacun des 26. Cela convient à certains mais pas forcément à tous. Les fiches de postes qui décrivent les tâches ne sont pas fournies. Les rémunérations complémentaires, associées aux anciens postes et à leurs astreintes (permanences horaires, 6 jours sur 7) sont perdues immédiatement. Des formations sont promises mais pas identifiées.

Rien de tout cela n'a été négocié.

C'est pour prendre "ces responsabilités là" que SUD demandait un autre report d'avis, pour négocier au mieux pour les salariés, pour tous les salariés ■

## Casteljaloux 2008, c'est parti !

Comme chaque année nous allons organiser l'université **SUD** de Casteljaloux. En 2008, ce sera les 24, 25, 26 et 27 juin.

Les absents ayant toujours tort, ceux qui ne connaissent pas notre rencontre syndicale devraient se dépêcher de la découvrir.

Lieu privilégié en pleine campagne sous les chênes de la forêt Lot & Garonnaise, ambiance décontractée, bonne bouffe et une soirée conviviale et participative... demandez donc aux anciens ce qu'ils en pensent.

Comme chaque année, nous accueillerons des sociologues, économistes, militants du mouvement social qui introduiront par de brefs topos les discussions qui nous font oublier la notion même du temps qui passe.



Le programme n'est pas encore totalement bouclé, mais nous devrions pouvoir discuter des classes sociales et de la sociologie de la bourgeoisie, de la situation économique en cette période de montée de la famine et de déséquilibre exacerbé entre le nord et le sud, entre les riches et les pauvres, mais aussi tenter de répondre à cette question toute simple : l'écologie est-elle compatible avec le système libéral ?

Vous pouvez dès maintenant vous inscrire :

- par mail à : [objectifsud@libertysurf.fr](mailto:objectifsud@libertysurf.fr) ,
- par courrier à : **SUD** Crédit Agricole d'Aquitaine - 304, boulevard Wilson  
33076 BORDEAUX Cedex
- par téléphone au : 05.56.90.43.55
- par pigeon voyageur si vous le souhaitez.

Les premiers inscrits seront les premiers servis car nous n'avons pas d'autre règle de fonctionnement et les places sont limitées.

# Bureau National "Solidaires"

**6 mars 2008**

La matinée était l'objet d'une manifestation devant le Medef, siège de la négociation "représentativité". Ce fut l'occasion de rappeler que nous sommes, pourtant premiers intéressés, écartés de cette négociation aussi. Malgré la pression policière, nous avons rappelé que ni le gouvernement, ni le Medef ne nous feraient taire.

C'était ensuite le 1<sup>er</sup> Bureau National dans les nouveaux locaux de Solidaires : 144 Bd de la Villette, 75019 Paris, Métro Jaurès



## Actualité par Annick Coupé

- Retraites : tandis que les expressions gouvernementales font état de 41 ou 41,5 années de cotisations, la journée unitaire de manifestations du samedi 29 mars prend toute sa dimension [http://www.solidaires.org/IMG/pdf/Tract\\_29\\_mars.pdf](http://www.solidaires.org/IMG/pdf/Tract_29_mars.pdf)
- SUD Culture indique qu'après la réussite de la mobilisation du 21 février, les personnels de la Culture sont invités à une grande journée de grève et manifestations le jeudi 20 mars, à l'appel de tous les syndicats, contre le démantèlement du ministère de la culture et la privatisation des services publics dans ce domaine
- La Halde (Haute Autorité contre les Discriminations) vient de rendre un avis qui devrait intéresser différents secteurs professionnels. Suite à l'intervention d'un militant de SUD Crédit Agricole, dénonçant la discrimination de la Convention Collective pour les Pacsés (qui n'ont pas droit aux droits et avantages des couples mariés), La Halde recommande au Crédit Agricole d'étendre tous les droits et avantages des couples mariés aux couples Pacsés. De plus, elle étend cette recommandation au Ministre du travail afin que soient identiques dans le code du travail, les droits des mariés et pacsés
  - o [http://www.lemonde.fr/archives/article/2008/03/03/la-halde-demande-au-credit-agricole-de-supprimer-les-inegalites-entre-salaries-pacsés-et-mariés\\_1018152\\_0.html](http://www.lemonde.fr/archives/article/2008/03/03/la-halde-demande-au-credit-agricole-de-supprimer-les-inegalites-entre-salaries-pacsés-et-mariés_1018152_0.html)
- Face à la répression syndicale qui touche des militants SUD Ptt, Solidaires adressera une intervention à France Télécom.
- SUD Inra vient d'obtenir la représentativité nationale.

## Congrès National

- Rappel : les amendements doivent parvenir avant le 19 mars
- Les sujets Laïcité et Représentativité seront approfondis
- Un état des lieux des Solidaires locaux sera constitué et communiqué
- Confirmation des inscriptions avant le 21 avril.

## Formation syndicale

- Le CEFI a tenu son assemblée générale le 5 mars et fixé la cotisation d'adhésion à 0.10€ par adhérent
- Il existe un mode opératoire pour organiser des formations
- Prochaine réunion le 19 mars

## Divers

SUD ANPE et SUD Rail étudient la possibilité de renforcer le secrétariat national.  
Prochain Bureau National : jeudi 3 avril.

*Jean-Pierre Fillancq pour SUD Crédit Agricole*

# Journées intersyndicales droits des femmes

des 13 et 14 mars 2007

Bourse du Travail de St Denis



Comme chaque année depuis 11 ans, se sont déroulées les journées intersyndicales et interprofessionnelles femmes, à la Bourse du travail de St Denis. Pendant deux jours, se sont succédé(e)s des intervenant(e)s de grande qualité : philosophes, sociologues, syndicalistes, militantes féministes, chercheurs...

La teneur des propos fut dense et s'articulait autour de : l'état des lieux des inégalités H/F au travail sous l'angle des politiques publiques et de la réforme des retraites ; mai 1968, une nouvelle étape vers l'émancipation des femmes et le corps des femmes à travers les normes, ses représentations, contrôle et ordre moral...

Au terme de chaque présentation, l'auditoire essentiellement féminin (mais la proportion d'hommes tend à augmenter d'année en année) intervenait pour témoigner et/ou débattre.

## État des lieux des inégalités H/F au travail

**Françoise Milewski, économiste**, nous dresse un tableau de l'insertion des femmes sur le marché du travail. Les évolutions des dernières années sont contradictoires en France et en Europe. Les femmes sont certes plus touchées par le chômage que les hommes mais, de 1995 à 2005, l'écart de taux d'emploi entre les femmes et les hommes a reculé de 6 points, le taux d'emploi des hommes a même reculé dans les pays de la Vieille Europe.

Ce constat repose sur des évolutions sectorielles différenciées : recul de l'industrie et hausse des services au sens large : il s'agit d'emplois très fortement dévalorisés (temps partiels contraints ou choisis) et pas ou peu qualifiés, souvent instables.

La précarité spécifique des femmes sur le marché du travail repose sur la discrimination dans la formation et dans les différents stades d'emplois, les congés parentaux, la difficulté de la ré-insertion ...

De plus, les dispositifs temps partiels et CDD sont moins un tremplin pour les femmes que pour les hommes pour accéder à d'autres types d'emplois (évolution, carrière). Enfin, la multiplication des divorces et l'augmentation des familles monoparentales basculent bon nombre de femmes vers une situation de pauvreté.

Que dit la loi ? Le principe est : à travail égal, salaire égal ...

La Loi égalité salariale de 2006 (décret d'application en mars 2007 seulement !) est une loi de plus ... elle oblige à un rapport de situation comparée annuel (pénalités pour l'entreprise dès 2010) et oblige à négocier tous les ans. Ce sont des points

positifs si ces opportunités sont saisies, cette loi établit un point de départ au CONSTAT.

La sphère professionnelle et la sphère privée sont imbriquées. François Milewski souligne un problème de cohérence des politiques publiques. Il y a certes des déclarations de bonnes intentions, des lois ... mais la politique de flexibilité, la réglementation des congés parentaux (et tout ce que ça implique, notamment au niveau des retraites) maintiennent cette incohérence.

Selon elle, l'état devrait montrer l'exemple. Et pourtant, les sources d'inégalités sont très nombreuses dans la fonction publique (carrières, salaires). On ne compte en effet que 12% de femmes dans la haute fonction publique alors qu'elles sont 59% de l'effectif total de toutes fonctions publiques confondues ! On note d'ailleurs un fort recul dans la fonction publique puisque le rapport de situation comparée annuel ... n'existe plus ! On devrait donc lancer un vrai travail sur le problème de "l'inégalité de santé" et sur le temps partiel qui est censé permettre de concilier emploi et famille mais qui génère de plus en plus des amplitudes horaires qui vont à l'encontre de cette soi-disant conciliation.

**Daniel Rallet**, représentant FSU au COR (Conseil Orientation Retraites), nous a dressé un état des lieux

*Comme chaque année, la librairie "la brèche" tenait un stand à la sortie de l'amphi et il est quasi-impossible de résister à leur étals bien ciblé et achalandé : BD, large choix de littérature féministe, livres et essais sur sujets subversifs, DVD de Pierre Carle et Marcel Trillat, polars grande classe, bref, on vous recommande leur site avec un catalogue de commande en ligne réjouissant !*  
[www.la-breche.com](http://www.la-breche.com)

des inégalités qui se déclinent aussi au niveau des retraites. En effet, si on constate un écart moyen de 25% entre les rémunérations des hommes et des femmes, elles bénéficient aussi de moins d'évolution de carrière et des carrières plus courtes et cela se traduit inmanquablement par des retraites inférieures de 38 % à celles des hommes (une femme sur 2 part en retraite avec le minimum contributif) et par un départ différé en retraite. **“Les retraites d'aujourd'hui sont la photographie du passé”.**

*Même si la fréquentation masculine est marginale mais en net progrès, on ne peut s'empêcher de sourire car, en proportion, ils prennent plus la parole lors des débats, chassent le naturel, il revient au galop !*

La réforme des retraites accroît ces inégalités, même si ce n'est pas le but recherché, la conséquence sera réelle car cette réforme a privilégié l'option de l'augmentation de la durée du travail.

Les femmes occupent la majorité des temps partiels, suspendent leur activité professionnelle pendant leur(s) période(s) de maternité et bien sûr, leur retraite sera impactée.

La loi Fillon de 2003 prévoit que les salariés qui auront passé toute leur carrière payée au SMIC en temps plein et ce, pendant 40 annuités, partiront avec 85% du SMIC à la retraite. Cela concernera donc très peu de femmes qui n'arrivent déjà pas à cumuler les 37.5 annuités (seulement 39% !)

Pour plus de 40 annuités, il est possible de partir en retraite anticipée avant 60 ans : sur ce principe, peu de femmes peuvent en bénéficier car elle n'auront pas cumulé autant de trimestres que les hommes qui, eux, n'auront pas interrompu leur carrière pour cause de maternité et de garde d'enfant. Elles partiront donc en moyenne plus tard que les hommes en retraite.

Il est aussi probable qu'elles ne bénéficieront pas non plus de la possibilité de rachat des trimestres manquants pour périodes d'études (à 25000€ le trimestre !!!).

L'alternative qui s'offre donc à elles est inexistante : partir avant 60 ans implique une décôte de 10% de leur retraite déjà plus faible !!!

Enfin, dans la fonction publique, il n'y a plus de majoration si plus de 3 enfants si l'interruption de travail est inférieure à 1 an... (si elles reprennent le travail trop vite !!!)

**Christiane Marty militante à ATTAC** enfonce le clou et nous décline les propositions alternatives à la réforme actuelle :

- indexation des pensions sur les salaires et non pas sur les prix
- garantie d'un taux de remplacement moyen de 75% du salaire sur les 6 derniers mois et non pas sur les 25 dernières années
- retour à 37.5 annuités pour avoir une retraite à taux plein
- pas de pension inférieure au SMIC
- amélioration de la disponibilité et du coût de la garde d'enfant et des services aux personnes âgées
- financement de ces mesures par augmentation des prélèvements sociaux et notamment la part des cotisations patronales (+0.37%/ an à prélever sur la rente des actionnaires) et par création d'emplois dans les services à la personne et de garde d'enfants.
- transformation des temps partiels subis en temps pleins

### *Quelques citations bien trempées :*

- le sujet de l'égalité est souvent " euphémisé " par les syndicalistes
- les femmes : double journée, demie retraite (slogan des manifs contre la réforme des retraites à Toulouse)
- en mai 68, les étudiants venaient nous voir, presque à " titre touristique" dans les entreprises (témoignage d'une militante SuD PTT)
- le corps n'est que la doublure extérieure de l'âme
- le CHSCT doit bosser avec des " lunettes genrées "

## La formation intersyndicale femmes : bilan et projets.

Interventions de syndicalistes CGT, Solidaires et FSU.

Lors de cette table ronde, il est mis en avant le problème d'inégalités en interne au sein même des différents syndicats. Il faut porter le débat de l'inégalité hommes/femmes au premier plan, comme revendication première et non en fin de séance. Il faut se battre contre les stéréotypes et investir dans le mouvement féministe.

D'autre part, il faut apporter des réponses en terme d'éducation pour combattre les stéréotypes, encourager la revalorisation des emplois occupés par les femmes et agir sur les hautes diplômées.

Défendre la cause féministe est un élément incontournable de la construction sociale. En effet, le temps partiel, la précarité, l'amplitude horaire et l'impact sur les retraites sont autant d'éléments qu'il faut aménager, modifier et améliorer.

# Josette TRAT, sociologue : MAI 68, une nouvelle étape vers l'émancipation des femmes ?

## Avant 68

On note une mutation très profonde dans la société française qui entraîne une rupture pour les femmes notamment :

1. Extension du salariat féminin au début des années 60 et qui dit salaire, dit autonomie.
2. Début de transformation du schéma familial : les divorces commencent. A l'époque, la législation est ultra réactionnaire : propagande sur la contraception formellement interdite, avortement illégal (condamnation à la prison). Les rôles féminins et masculins sont très stéréotypés : les hommes doivent "avoir du sexe" avant le mariage car c'est leur rôle ; les femmes ne doivent surtout pas en avoir et être mère célibataire était un déshonneur. La valeur fondamentale de la société de l'époque est : la femme au foyer. Le mariage était donc la seule possibilité de sexualité pour la femme.
3. En 1955, François Mitterrand, candidat de gauche, aborde pour la première fois le sujet de la contraception dans une campagne présidentielle et c'est un échec.
4. On ne parle pas encore de "féminisme" excepté dans le planning familial en 1956 avec le concept de "maternité heureuse".
5. Pour les femmes, on voit apparaître le début de la scolarité secondaire pour une grande partie de la population mais dans un système scolaire NON MIXTE. La "mixité" du monde du travail reflète bien une libération pour les femmes.
6. La pression morale et répressive sur les filles est très forte (le Parti Communiste défendait corps et âme les valeurs traditionnelles).

## L'année 68

1. Mise en mouvement de millions d'hommes et de femmes pour changer le monde et la vie. On dénote alors une politisation des questions sexuelles. En effet, la répression sexuelle était jusque là liée à une volonté d'obtenir de la population une forme de docilité. L'épanouissement sexuel était impossible en raison du rythme et des conditions de travail épouvantables. Cependant, le rapport différencié des hommes et des femmes de la sexualité n'était pas débattu.
2. Il n'y a aucune égalité sur le plan civil entre l'homme et la femme : les statuts respectifs dans la famille sont établis et paraissent inébranlables. Les féministes sont caricaturées, qualifiées de ringardes et de petites bourgeoises.
3. L'idée selon laquelle la lutte des classes est essentielle mûrit : les autres formes d'oppression en seront donc réglées également ... La gauche et l'extrême gauche sont sur le devant de la scène et dominant.
4. Le mouvement de mai 68 ne s'est pas structuré sur la base de délégués, élus, syndiqués ou pas. C'est au niveau étudiant que différentes organisations se sont réunies dans la précipitation le 22 mars pour organiser cette déferlante du 3 mai.

## Après 68 : naissance du mouvement féministe.

1. Des articles de presse ont certes ébranlé la mouvance extrême gauche mais c'est celui parlant de la libération de la femme française, édité en août 1970, qui entraîne le premier vrai écho dans le monde politique et la population française : cet article relate comment un groupe d'une dizaine de femmes est allé déposer une gerbe en mémoire de la femme du soldat inconnu.
2. Un numéro spécial d'un éditeur sort peu après : "Libération des femmes : année zéro". On y parle de sexualité, des violences faites aux femmes, de l'assignation de la femme au travail domestique, on y développe également un regard international, notamment sur ce qui se passe aux Etats-Unis.
3. C'est le début des assemblées générales : prises de paroles à tout va, interventions multiples, imagination exacerbée, autant de bouillonnement très codé : une nouveauté pour les femmes. Le début du mouvement est issu du domaine universitaire, très agressif et contestataire. Ce mouvement très radical s'inscrit dans la remise en cause du système capitaliste, un mouvement anti-autoritaire qui mène des actions symboliques très marquantes,

*Aujourd'hui, les pensions versées aux femmes sont deux fois moins élevées que celles des hommes (732 € contre 1532€)*



porté par une forme de sectarisme qui se révélera être un élément problématique par la suite (casures énormes dans la gauche, l'extrême gauche et le monde étudiant).

4. La question essentielle est "disposer librement de son corps".

S'engage alors une véritable bataille pour la liberté de la contraception et l'avortement. Une édition du *Nouvel Observateur* en 1971 retranscrit un appel de 343 femmes pour ces deux droits. Cet article fait l'effet d'une bombe dans le paysage médiatique et politique et le phénomène fait boule de neige : création de collectifs, rencontres du mouvement féministe et de l'extrême gauche ... notamment dans les quartiers populaires et ce, quelles que soient les différences idéologiques et politiques ! Le mouvement féministe a dépassé le stade de "petites bourgeoises". La loi Veil donne le droit aux femmes (et non aux couples) de décider d'avorter ou non. Le PC et la CGT se voient alors contraints de s'ouvrir à ces questions.

*Pour comprendre Mai 68, faisons la guerre aux idées fausses :*

*1. 68 et le féminisme, ça va de pair : faux !*

*2. La gauche était d'accord avec le mouvement féministe : faux !*

*3. 68 = mouvement étudiant : faux !*

5. Le problème des violences, des viols et des femmes battues, qui est un sujet complètement tabou à l'époque, est lancé par un groupe de femmes minoritaires. Il rencontre un écho très large, hors mouvement syndical et se développe jusque dans le monde du travail. Cela a d'ailleurs contraint les organisations syndicales à évoluer. A Paris, le 1<sup>er</sup> mai 1977, 5.000 femmes se sont réunies à la fin du cortège syndical pour défendre la cause féministe, une première dans l'histoire.

## Conclusion sur Mai 68

Ce mouvement, dans sa diversité, n'était pas replié sur lui-même : il a été très vite ouvert et a cherché les ouvertures vers le monde du travail, sur toutes les classes sociales. Il a développé une grande solidarité envers les mères célibataires, a soutenu les femmes salariées et est allé jusqu'à défendre une solidarité envers les femmes à l'étranger qui subissaient des oppressions (Franco, Pinochet).

La conquête fondamentale de la femme pour sa libération a été un tournant fondamental. Mais entre discours et pratique, on peut signaler encore de trop gros écarts bien que ce tournant ait eu des conséquences très fortes sur la politique.

## Michela Marzano, philosophe et chercheuse au CNRS : Corps des femmes, normes, représentations, contrôle et ordre moral...

Si depuis toujours, les normes culturelles s'inscrivent sur le corps, le fait nouveau tient aujourd'hui à l'ampleur du phénomène et au renforcement des critères esthétiques et éthiques de contrôle appliqués au corps des femmes. L'idéal du corps est extrêmement exigeant et sa quête induit culpabilité et marginalisation de tous ceux et surtout celles qui se distinguent par leurs différences.

Le paradoxe tient en ce double axiome : chaque individu doit être libre de choisir sa vie, être lui-même, mais pour cela, il doit s'astreindre à une quête du plaisir et beauté et minceur doivent être recherchées : le corps doit être contrôlé.

Au nom de la liberté, le corps doit se plier à des normes !!!

Dans l'inconscient collectif, une femme libérée est une femme belle, mince, saine, désirable, sexy... mais libre !

Le contrôle exprime la puissance et la volonté : exhiber un corps bien maîtrisé est la preuve la plus évidente de la capacité de l'individu à contrôler sa vie. Aussi, ne prête-t-on pas cette qualité à des femmes grosses lors d'entretien d'embauche puisque n'ayant pas la maîtrise de leur propre corps, on leur prêtera la faiblesse de caractère, la lâcheté et l'immaturation comme caractéristiques (telles des enfants sans contrôle). Elles induiront des réactions hostiles et de l'indignation. Alors qu'un homme qui fait du sport exprime sa force de caractère, la puissance et l'énergie. Un corps ferme et tonique induit une reconnaissance sociale.

Le plaisir lui, est censé exprimer la liberté et l'autonomie : un individu libre est celui qui vit sa sexualité sans complexe et qui prend du plaisir sans trop se soucier des jugements de valeurs.

Mais quand des magazines féminins expliquent comment « **jouir à tout prix, masturbez-vous sans complexe, réclamez votre droit à l'orgasme quotidien !** », on voit bien le lien qu'il y a entre l'intention de disposer de son corps librement et la réalité de la contrainte qu'on lui impose. Le discours d'apparence libérateur véhicule en fait un wagon de normes et d'impératifs auxquels un individu "qui le vaut bien" ne peut que se conformer. Une femme "doit" exprimer ses désirs et ses fantasmes, c'est une nécessité pour être libre...

## Femmes

devoir être libre : deux termes trop antinomiques pour être associés !

Chirurgie esthétique, régimes alimentaires et sport sont jugés comme des moyens pour les femmes de se délivrer du poids du corps et prendre finalement leur vie en mains, alors que derrière cette prétendue libre

*« A bien y regarder, le sexe de la femme est exactement l'inverse de celui de l'homme. La femme représente alors l'intériorité... sans doute pour ça qu'on voulait la laisser dans la cuisine ! »*

volonté de déterminer leur vie par la domestication de leur corps, se cache la dictature des préférences, des désirs et des émotions.

Quant à la pornographie, elle inflige aussi des images de référence : l'individu n'est pas un être irremplaçable et unique, il est interchangeable et ne se distingue pas d'une chose. Il n'est plus l'objet de notre émotion mais un corps partiel et fragmenté,

une addition de parties érogènes, un conglomérat de morceaux. Il devient un objet quelconque dont on jouit : on peut ne faire ce qu'on veut, en jouir sexuellement ou jouir de le découper en pièces. La pornographie se construit comme un modèle marchand de la transaction et de l'utilisation . Les spectateurs et notamment les jeunes n'arrivent pas à prendre une position critique sur le sujet : d'un côté, en prétendant tout montrer, les images porno empêchent d'imaginer ce qui peut exister au-delà de ce qui est exposé ; de l'autre, elles mélangent réalité et fiction mais à la différence des autres fictions, elle donnent à voir des rapports sexuels qui ont effectivement lieu et ne sont pas simulés. Le spectateur est donc réduit à un objet passif, simple récepteur de stimuli...

On l'aura compris, ce qui est en jeu dans beaucoup de représentations contemporaines du corps, c'est le statut même du corps et de la sexualité. La question principale est celle du "droit de disposer de son corps". Ce droit est transformé en un devoir impératif et le corps est alors traité tel un objet ou un instrument à la disposition de la personne qui en est propriétaire. Or ce qui est possédé est aliénable... surtout dès lors que l'utilisation qu'une femme est censée en faire semble "codifiée" à l'avance ■



## Calendrier militant 2008

### SUD Crédit Agricole

Conseil National : 22 et 23 avril

Bureau National : 14 mai

Négociations nationales : 11 juin temps de travail, GRH, 24 sept CT, 1er oct, 5 nov, 5 déc

Commissions techniques : 26 juin CT

Plénière de concertation : 24 septembre

Congrès SUDCAM : 3 au 5 juin 2008 par CRCO

Université de Casteljalous : 24 au 27 juin

Assemblée Générale : 2009 Anjou-Maine

### Solidaires

Bureau National : 15 mai, 3 juil, 4 sep, 6 nov, 4 déc

Commission Représentativité : 24 avril

Comité National : 1er et 2 octobre

Congrès National : 3 au 5 juin 2008 à St Jean de Monts (85)

### National et International

Elections Prud'hommes : 3 décembre 2008

FSE 2008 : Malmö Suède du 18 au 21 septembre

FSM 2009 : Belem Brésil

# Débat sur la crise bancaire et financière au Comité National de Solidaires du 6 Février

Ce débat a été présenté par Dominique Plihon, économiste, président du Conseil scientifique d'ATTAC. Au cours de son intervention celui-ci a décortiqué l'évolution de la crise bancaire et financière actuelle avant d'expliquer pourquoi, à son avis, cette crise était systémique. Enfin, il a pointé un certain nombre de mesures indispensables pour renforcer et adapter les mécanismes de régulations financières.

La crise actuelle a débuté il y a quelques mois aux Etats-Unis avant de se généraliser à l'ensemble de la planète. Les difficultés ont commencé au printemps 2007 avec l'éclatement de la bulle liée au marché du crédit immobilier américain à risque (subprime) qui a entraîné des faillites en chaîne. Ce segment spécifique du marché immobilier américain visait à accorder des prêts à des taux extrêmement bas avec une garantie hypothécaire à des foyers aux revenus très peu élevés. Les acteurs financiers ont revendu leurs crédits à des banques d'affaires qui les ont transformé en titres (titrisation). Ces titres ont été achetés par d'autres acteurs (particulièrement des banques internationales) à travers le monde. Pris à la gorge (notamment du fait de la hausse faible mais continue des taux d'intérêts par la Banque centrale américaine), quelques trois millions de foyers (les estimations prévoient qu'au final cinq millions de foyers - soit environ 20 millions de personnes ! - seront directement touchés par cette crise) ont été contraints de vendre leurs habitations. Les prix de celles-ci se sont effondrés faute d'acheteurs. En août 2007, les détenteurs américains et internationaux des titres concernés se sont retrouvés avec des titres qui avaient perdu toute valeur... d'où une crise de liquidité et de défiance au sein des marchés interbancaires. Les banques centrales ont été contraintes d'entrer en jeu pour injecter à plusieurs fois des liquidités sans pour autant restaurer la confiance au sein de ces marchés où la crise se prolonge. Cette crise rampante ne peut que favoriser une crise du crédit avec un repli des banques par rapport aux projets de financement des ménages mais surtout des entreprises (ce qui ne pourra qu'engendrer un ralentissement de l'économie). Une des interrogations actuelles est de savoir si, contrairement au passé, cette crise aux USA va pouvoir être amortie au niveau planétaire du fait de l'existence de pays émergents, et si ceux-ci vont réussir à tirer l'économie mondiale en atténuant au passage les effets de la crise américaine ?

Comme le reconnaissent désormais les économistes de tout bord, cette crise est l'une des plus profondes connues depuis la seconde guerre mondiale. Elle est

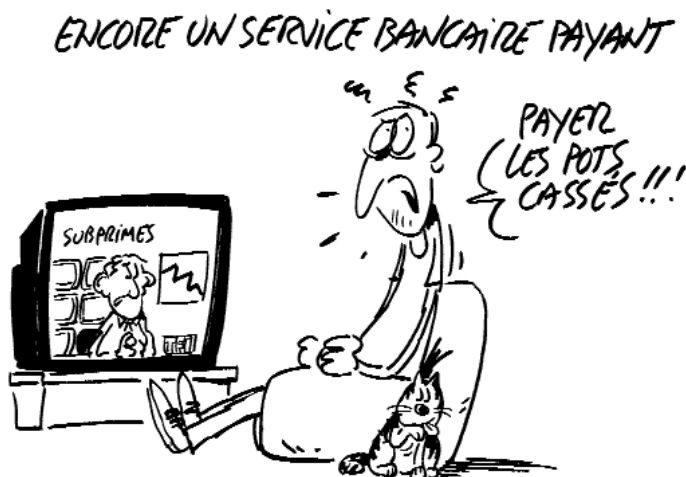
le résultat des contradictions d'un capitalisme financier mondialisé basé sur un nouveau mode de partage qui privilégie les profits au détriment des salaires - ce qui ne peut que diminuer les demandes domestiques. Dans le même temps, le taux de distribution au sein même des profits va de plus en plus vers les actionnaires au détriment des entreprises. La réponse proposée jusqu'alors par les USA pour palier à cette baisse du pouvoir d'achat a été le développement d'un endettement record (le taux d'endettement des ménages américains était de 130% du revenu disponible en 2005 contre 65% en 1980). La

## NOUVELLE CHUTE DES PLACES FINANCIÈRES



crise actuelle signifie la fin de ce système qui poussait à l'endettement. Quelle politique va désormais être mise en œuvre ? Cette crise remet également en cause le rôle des USA dans la cohérence macroéconomique mondiale actuelle. En effet, les USA maintenaient jusqu'à présent une dynamique de croissance mondiale du fait du rôle dominant du dollar qui permettait aux USA d'accumuler une dette internationale énorme (celle-ci est estimée à 3 000 milliards de dollars) portée par des créanciers étrangers, notamment des pays émergents - et plus particulièrement par la Chine. Pour Dominique Plihon les leçons de l'histoire montrent que, plus que les crises boursières, ce sont les crises bancaires qui témoignent de la profondeur réelle d'une crise car elles ont des répercussions importantes sur l'activité économique et sur l'investissement. En l'espèce, la crise actuelle est grave et va perdurer de façon rampante. Aujourd'hui, c'est le système financier dans sa globalité et les effets pervers qu'il induit qui sont au cœur de la crise. Les systèmes bancaires sont fragilisés

par les excès de finance internationale. Les interventions en urgence des Banques centrales (l'équivalent de 500 milliards d'€ a été injecté par le BCE et la FED sur les marchés interbancaires) - même si ces interventions sont aujourd'hui indispensables - ne peuvent pas avoir d'effets durables. Pire, elles accroissent encore plus les menaces de mauvaise



gestion des risques de la part d'acteurs qui savent bien que de toute façon celles-ci vont intervenir. De plus, ces interventions préparent les conditions de l'apparition d'une nouvelle bulle financière qui ne pourra qu'engendrer à son tour les crises de demain - ainsi, la bulle immobilière qui éclate actuellement avait été créée au début des années 2000 en réponse à l'éclatement de la bulle Internet.

Cette crise affecte donc la finance au cœur de son mécanisme. Les banques sont profondément touchées et les effets de cette crise seront durables. Dès lors, la question est de savoir comment il est possible de reprendre la main sur cette finance qui nous gouverne et quelles réformes il faut mettre en œuvre pour tenter de prévenir de nouvelles crises aussi graves dans l'avenir. Pour Dominique Plihon, il convient de travailler sur les groupes bancaires -

puisque ce sont eux « *qui mènent le bal* » en étant le socle des systèmes financiers et du développement économique. Pour cela, un certain nombre de mesures seraient nécessaires, entre autres le renforcement de la régulation et de la réglementation des banques avec notamment : un contrôle strict et l'interdiction de certaines opérations, le contrôle des capitaux à travers la limitation et l'interdiction de certains mouvements, le développement du contrôle "prudentiel" avec par exemple l'obligation d'un ratio de fonds propres... ; l'extension du périmètre des entités soumises à la réglementation bancaire et prudentielle à l'ensemble des acteurs qui font du crédit afin d'éviter toute externalisation des risques par les banques ; une redéfinition du rôle des Banques centrales pour que celles-ci ne jouent plus un rôle uniquement curatif mais aussi préventif qui soit par ailleurs coordonné au niveau international (d'où la nécessité de remettre en cause le dogme de l'indépendance de celles-ci)... De telles mesures sont réalisables. Il convient de les mettre en avant dans la période puisque les réformes se

font souvent lors des grandes crises (qui sont ensuite vite oubliées). Aujourd'hui, la population est sensibilisée sur ces questions, c'est donc aux organisations politiques, syndicales et associatives de mener un travail d'opinion visant à remettre en cause le système actuel et à favoriser la mise en place d'autres alternatives qui passent également par la nécessité d'un retour de l'Etat dans le secteur financier et dans le contrôle de celui-ci.

Les différentes interventions du Comité national ont montré que l'analyse développée par Dominique Plihon était largement partagée. L'accent a été plus particulièrement mis sur le rôle qui pouvait être joué sur ces questions par le syndicalisme notamment au sein des secteurs directement concernés, à travers un travail de fond au sein des instances représentatives du personnel et en direction des salarié-e-s ■



# Contre la libre circulation des capitaux

Lancée fin mars par plusieurs économistes européens, dont des militants d'Attac, la pétition "Spéculation et crise : ça suffit !" a déjà rassemblé plus de 18 000 signatures. Nous avons demandé à **Jean-Marie Harribey**, économiste et co-président d'Attac France, de nous présenter cette campagne.

## Qu'elle démarche a abouti à cette pétition ?

**Jean-Marie Harribey** - À l'origine de cette pétition, il y a eu le contact que Frédéric Lordon (chargé de recherche au CNRS) et moi avons noué avec une cinquantaine d'économistes européens, pour prendre une initiative capable d'alerter l'opinion publique sur la gravité de la crise financière et l'urgence à mettre un terme à la débauche de spéculation et à la frénésie de profits de la part d'un capitalisme finan-



cier où l'arrogance des détenteurs de capital est proportionnelle à l'aggravation des inégalités dans le monde.

En effet, la crise n'est pas due à un manque de "transparence des marchés financiers", à une défaillance des "procédures de sécurisation" des transactions ou à un défaut de "moralité". Elle est l'aboutissement de l'évolution du capitalisme vers sa logique la plus pure et la plus sauvage : rendre de la valeur aux actionnaires, finalité suprême de la libéralisation du mouvement des capitaux, de la déréglementation, de la prolifération des produits financiers, de la titrisation et de la dépolitisation des banques centrales pour qu'elles servent mieux les marchés financiers. Cette logique est insoutenable, car elle se nourrit d'un renforcement de l'exploitation de la force de travail : salaires déconnectés de la productivité, protection sociale et droit du travail amoindris, avec, au bout du compte, un asservissement des sociétés à la finance, du nord au sud de la planète.

## Que revendique la pétition ?

**J.-M. Harribey** - La revendication immédiate est très simple. Puisque le nœud de la financiarisation est la totale liberté accordée aux capitaux de circuler, et que tous les traités européens interdisent d'y mettre le moindre obstacle, il est temps d'exiger l'abrogation des articles précis codifiant cette "interdiction d'interdire" et cette "liberté d'établissement" qui donne la possibilité au capital de s'installer là où les conditions lui sont le plus favorables.

Fondamentalement, il s'agit de saisir l'occasion de cette crise financière pour montrer la nécessité impérieuse d'établir un contrôle public sur le système bancaire, les banques centrales en premier lieu, pour le mettre au service de l'activité utile et de l'emploi. Après trois décennies de politiques néolibérales, c'est une condition nécessaire à un partage plus favorable des revenus en faveur du travail.

**S'inscrit-elle dans les campagnes de refus d'une Europe libérale et est-elle en continuité avec la revendication d'une taxe Tobin qui a été à l'origine d'Attac ?**

**J.-M. Harribey** - Le point commun avec la taxe Tobin est que nous devons nous attaquer à la circulation des capitaux. Mais, ici, la démarche d'ensemble, européenne mais dont la vocation est de s'étendre au monde, dépasse l'objectif de simple régulation des marchés. L'enjeu est de remettre en cause la marchandisation généralisée des activités humaines et des biens communs, dont la finalité est l'accumulation de richesses entre les mains d'une classe minoritaire qui s'arroge le droit de décider du sort de l'humanité et de la planète en prétendant que la rentabilité financière est le bon guide pour parvenir au bien-être général.

1. [www.stop-finance.org](http://www.stop-finance.org)

SUD

# Poison d'avril

« J'évite de recourir à des désherbants chimiques. Pour éliminer les mauvaises herbes du jardin, je bine régulièrement, et j'arrache les indésirables avant qu'elles ne graine. »

A peine avais-je terminé la lecture de ce judicieux conseil éco citoyen diffusé par le quotidien du 04 avril, que j'aperçois par la fenêtre du local syndical le préposé au jardinage en plein exercice d'épandage. A cette saison, les "mauvaises" herbes, ces "indésirables" qui gâchent l'harmonie d'une cour tachetée d'huile de vidange, ont une fâcheuse tendance à fleurir entre les interstices des pavés. J'ouvre alors la fenêtre et l'interpelle pour savoir de quel écoproduit



il se servait pour anéantir cette foutue végétation qui faisait de l'ombre aux trottoirs. « Du Roundup » me dit-il. Voilà ! Le Crédit agricole en pleine semaine du développement durable nous assène multiples conseils à la gloire de l'écologie tout en fournissant au vacataire des espaces fleuris, du "Roundup", ce désherbant hautement toxique, fabriqué par la fameuse firme MONSANTO qui s'évertue à répandre ses productions d'OGM partout sur la planète. Roundup est aussi un produit dérivé de l'agent orange tristement célèbre pour les dégâts qu'il a provoqués pendant et après la guerre du Vietnam, qu'il provoque maintenant en Colombie, dans toute l'Amérique latine, mais aussi chez tous les amoureux du jardin qui dans l'ignorance l'utilisent. Bref, s'il y a un truc à bannir totalement c'est Roundup. C'est aussi le discours que j'ai tenu à mon interlocuteur en lui précisant que pour sa santé, respirer les vapeurs de ce défoliant n'était pas très recommandé. Quelque peu dubitatif, il a continué son œuvre, attentif à respecter l'ordre du jour : désherber. Pour ma part, c'est un peu chagriné que j'ai continué ma lecture du quotidien.

« Les denrées alimentaires contenant des OGM sont désormais étiquetées. J'évite donc d'en acheter. »

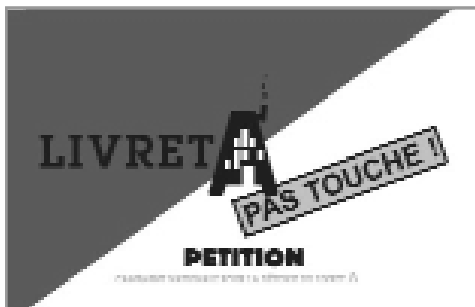
Tiens ! Au fait ! la Direction n'a pas souhaité clairement nous répondre quand on lui a demandé si nous financions les OGM et la firme MONSANTO. Elle nous a dit que nous financions tout ce qui était légal. Les OGM, les productions MONSANTO sont légales ou presque\*. Alors Monsieur le Directeur, une nouvelle fois nous vous re-posons la question : la Caisse de Crédit Agricole d'Aquitaine ou ses filiales, financent-elles les activités de MONSANTO ?

L'entreprise est ainsi faite. Nous avons d'un côté le discours de l'autre, les actes. Salariés, faites des économies sur le papier et les fournitures, pendant ce temps la Direction et le conseil d'administration se barrent en voyage au Mexique aux frais de la princesse. Salariés n'attendez pas trop d'augmentations vu que la retraite complémentaire de nos 10 directeurs absorbe déjà énormément d'argent ! Salariés, jouez collectif, mais votre rémunération sera de plus en plus individualisée ! Salariés des agences, vous êtes là pour faire du commercial, mais il y a de moins en moins de personnel pour l'administratif. Etc. Etc. Etc.

La liste serait longue, alors pour que cesse cette langue de bois, pour que cesse l'hypocrisie, faite un geste éco citoyen et éco logique. Adhérez à SUD ■

\* En janvier 2007, la société Monsanto fut condamnée par le tribunal de Lyon pour publicité mensongère relativement au produit Roundup. Quelques années auparavant, la firme avait déjà fait l'objet d'une condamnation aux États-Unis pour le même motif. Depuis, il n'est plus possible pour Monsanto de mentionner la prétendue biodégradabilité du produit sur l'étiquette.





## Menaces sur notre Livret !

Le Livret A est au service de chacun d'entre nous comme de la collectivité depuis 190 ans. Des plus jeunes aux plus âgés, où que l'on habite sur l'ensemble du territoire national, quelle que soit sa situation financière, le Livret A répond à l'intérêt de ses 46 millions de détenteurs, français et étrangers.

**Simple et pratique**, on y dépose, on y retire ce que l'on veut, quand on veut.

**Gratuit et accessible** à tous sans conditions.

**Social**, il permet à 1,5 millions d'exclus des banques de disposer d'un compte gratuit.

**Sécurisé**, c'est un produit d'épargne garanti par l'État permettant le versement d'un intérêt, net d'impôt, contrairement à un placement en bourse.

**Public**, les fonds sont centralisés dans une institution 100% publique, sous contrôle du Parlement : la Caisse des dépôts et consignations.

**Utile et solidaire**, cette épargne a permis de financer les HLM, les écoles, les transports publics...

## Le gouvernement veut privatiser le Livret A au profit des marchés financiers :

Contre l'intérêt des 46 millions d'épargnants, des locataires, des mal logés et des exclus du système bancaire, c'est une attaque directe contre les guichets de la Poste et des Caisses d'Épargne et contre le service public (Caisse des dépôts et consignations).

## Retrait du projet de privatisation du Livret A !

Collectif "Touche pas au Livret A"

Les détails et la documentation de notre campagne sur le site <http://www.pastoucheaulivreta.net>

<p>Adresse .....</p> <p>.....</p> <p>Nom .....</p> <p>.....</p> <p>Signature</p> <p><b>Monsieur le Président :</b>  <b>« Pas touche au Livret A ! »</b></p>	<div style="border: 2px solid black; padding: 10px; width: fit-content; margin: 0 auto;"> <p><b>Envoi dispensé d'affranchissement</b></p> </div> <p style="text-align: right; margin-top: 20px;"> Nicolas SARKOZY  Président de la République  Palais de l'Élysée  75008 PARIS </p>
---	---



# **Représentativité syndicale : petits arrangements entre amis !**

Les négociations engagées depuis fin janvier, entre le Medef et les cinq confédérations dites représentatives, se sont conclues par un projet de "position commune sur la représentativité, le dialogue social et le financement du syndicalisme". Son contenu est soumis à l'accord des négociateurs et ensuite il appartiendra au gouvernement de le transposer dans la loi avant l'été.

Ces négociations auraient dû permettre d'avancer enfin sur des principes et des règles permettant une réelle démocratie sociale tant en matière de représentativité syndicale que de validité des accords. On est loin du compte !

La représentativité syndicale sera jugée sur 7 critères, (au lieu des 5 actuels), qui deviennent cumulatifs. L'audience, dans les élections professionnelles au sein des entreprises, devient un critère important. Mais pour se présenter aux élections, il faudra une ancienneté de 2 ans. On peut craindre qu'avec le délai de 4 ans entre deux élections, on pourra arriver à des situations extrêmes où il faudra quasiment 6 ans d'existence pour être enfin reconnu dans une entreprise !

Cette disposition représente un frein à l'activité syndicale : pendant deux ans minimum, on ne pourrait avoir les moyens d'une activité syndicale puisque sans possibilité d'être reconnu représentatifs.

Un seuil de 10 % est fixé pour atteindre cette représentativité dans les entreprises mais de seulement 8 % au plan national. Le seuil retenu et sa modulation ont été établis pour permettre à certaines confédérations de préserver leur position actuelle.

Une période transitoire de quatre à cinq ans est mise en place pour permettre à ceux qui sont déjà en place de garder leur représentativité nationale interprofessionnelle et dans les branches.

La validité des accords sera conditionnée à la signature des syndicats représentant au moins 30% des salariés ; un bilan sera fait, mais on est encore très loin du principe de l'accord majoritaire !

Ces négociations se sont faites entre organisations bénéficiant a priori de la présomption de représentativité et qui ont tout fait pour préserver leurs intérêts. Le MEDEF a refusé que soit abordé la question de sa représentativité sur laquelle on peut pourtant s'interroger au vu de ses dernières turpitudes internes et du scandale des caisses noires de l'UIMM !

Pour l'Union syndicale Solidaires, cette position commune élaborée entre le patronat et confédérations ne répond pas à notre exigence de démocratie ! Les salariés doivent pouvoir choisir librement qui les représente. Chaque organisation doit être traitée avec les mêmes critères au plan national, comme au plan local et il n'y a aucune raison de maintenir, même de façon transitoire, une forme de présomption irréfragable.

Pour l'Union syndicale Solidaires, la représentativité nationale interprofessionnelle doit se mesurer en prenant en compte les élections prud'hommes et les élections dans les fonctions publiques : c'est le cumul des deux qui est le mieux à même de mesurer, au plan national, le poids réel de chaque organisation syndicale !

C'est sur ces bases que l'Union syndicale Solidaires va intervenir auprès du gouvernement qui s'est engagé à légiférer avant l'été ■